

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Rapport annuel du comité présenté à l'assemblée générale de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, à Lausanne, le 15. mai 1953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réalisations probables »¹ auquel le Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe est arrivé pour la France, en coopération avec les autorités françaises compétentes, n'est pas inférieur à 200 000 unités de logement par an pour le proche avenir. Néanmoins, l'augmentation des loyers qui serait nécessaire est si importante que l'on ne saurait raisonnablement s'attendre à autre chose qu'à une augmentation progressive au cours des quelques prochaines années.

Les autres pays d'Europe ont, dans l'ensemble, fait depuis la guerre de bonne besogne en matière de construction de logements. Ils ont construit en 1950 près de 500 000 nouvelles habitations, beaucoup plus donc qu'avant la deuxième guerre mondiale. Toutefois, à l'intérieur de ce groupe, des tendances divergentes sont perceptibles. Certains des pays, comme la Belgique et la Suisse, ont comblé une grande partie de leur déficit en matière de logements. L'on peut raisonnablement s'y attendre que l'activité du bâtiment cesse d'augmenter ou même diminue un peu. Toutefois, les autres pays, c'est-à-dire la plupart, n'ont pas encore atteint le chiffre auquel le Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe a fixé les « réalisations probables » ; et il y a donc de fortes chances qu'ils essaient de maintenir l'activité du bâtiment tout au moins à son niveau actuel. Un nouveau développement se produira vraisemblablement dans les pays de l'est et du sud-est de l'Europe, où il est certainement nécessaire et où les besoins en logements ont été de beaucoup accrus par le mouvement de la population de la campagne vers la ville, mouvement qu'entraîne le processus d'industrialisation. Pour l'ensemble du groupe donc, l'on peut prévoir que le niveau actuel se maintiendra ou que le nombre des constructions nouvelles augmentera quelque peu.

Les prévisions relatives à l'activité du bâtiment sont très risquées, parce que celle-ci dépend dans une très large mesure de la politique économique générale. La situation étant telle que nous l'avons dit, l'on ne saurait guère s'attendre à voir le nombre des habitations construites en Europe continuer d'augmenter au même rythme qu'au cours de ces dernières années. A moins de difficultés que pourraient entraîner les programmes de réarmement, l'on peut raisonnablement prévoir que la France et le Royaume-Uni, pris ensemble, construi-

¹ Maximum auquel on peut s'attendre dans la pratique, distinct du nombre théorique qui correspondrait aux besoins. Voir le document E/ECE/110, où l'on trouvera une explication de cette notion.

ront bientôt chaque année 100 000 unités de logement de plus qu'en 1950, l'Allemagne, à elle seule, 100 000 de plus aussi, à quoi il faut ajouter que dans les autres pays l'accroissement net pourrait être de quelque 50 000.

Il est probable que le développement de l'activité du bâtiment au cours de la période de réarmement sera limité non seulement par la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, mais aussi, dans certains pays de l'Europe occidentale, par la difficulté de trouver les fonds nécessaires dans le budget. Dans l'hypothèse où le réarmement se poursuivrait à un rythme modéré, pendant une période limitée, l'Europe devrait, semble-t-il, pouvoir construire environ 1 400 000 unités de logement par an pendant plusieurs années.

Si, d'autre part, les programmes de réarmement sont non seulement maintenus dans les mêmes limites et peut-être même intensifiés, le chiffre de 1 400 000 unités de logement par an ne sera pas atteint dans le proche avenir, et l'accroissement spectaculaire du volume des constructions de logements depuis 1946 se fera plus lent ou s'arrêtera tout à fait. Les éléments d'information que l'on possède donnent à penser que l'on ne peut s'attendre à un important accroissement tant que les exigences du réarmement et les autres demandes urgentes dont font l'objet les ressources nationales restent si pressantes, et il est vraisemblable en fait que le volume des constructions de logements diminuera par rapport à 1950 dans les pays qui ont déjà réparé les dommages causés par la guerre. Dans l'ensemble donc, le nombre total d'habitations construites chaque année en Europe pourrait bien ne pas changer beaucoup au cours de la période de réarmement.

Mais une fois devenue moins pressante la demande qui entraîne le réarmement, c'est dans le domaine du logement qu'un regain d'activité se produira le plus vraisemblablement, d'autant plus qu'il se trouvera alors nécessaire de rattraper le retard pris, et l'on trouvera sans doute à l'expérience que le chiffre de 1 400 000 unités de logement sera de beaucoup dépassé en 1960. En raison de la très importante proportion du total qui est le fait des pouvoirs publics, lesquels pourraient accroître leurs commandes pour augmenter le volume de l'emploi si l'activité économique diminuait par ailleurs, cette évaluation est considérée comme fort plausible, quelque valeur que l'on donne à l'accroissement du produit brut de l'économie de l'ensemble des pays d'Europe : que celui-ci augmente de 50 ou de 20 % en 1960 par rapport à 1950.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ

présenté à l'assemblée générale de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, à Lausanne,
le 15 mai 1953

L'an dernier, à Neuchâtel, le point principal de l'ordre du jour était le suivant : Faut-il entreprendre une nouvelle action pour la construction de logements en faveur des familles à revenu modeste ? La réponse ne pouvait qu'être affirmative.

Le problème du logement ne reçoit jamais de solution définitive ; cela veut dire que si, dans une région ou dans une ville, l'action conjuguée des pouvoirs publics et des associations qui s'intéressent à la question permet de créer des logements convenables pour tous, l'effort doit être poursuivi si l'on veut satisfaire aux demandes des nouveaux ménages et de ceux qui doivent abandonner leur appartement destiné à disparaître sous

la pioche des démolisseurs. Mais chez nous, nous n'en sommes pas encore là, nous n'avons toujours pas rattrapé le retard occasionné par la guerre en ce qui concerne tout spécialement les logements destinés, non seulement à ceux que l'on appelle les « économiquement faibles », mais aussi les appartements habités par des familles de condition moyenne.

La suppression, en 1950, de l'aide des pouvoirs publics en faveur de l'amélioration du logement n'a pas permis de rattraper le retard.

Le comité, qui a tenu 5 séances durant l'exercice écoulé, a examiné la situation d'une manière toute particulière. Diverses suggestions ont été proposées au

Comité central de l'U. S. A. L. Il a fallu se rendre à l'évidence que si la fin de l'action des pouvoirs publics a été une erreur que personne ne peut contester aujourd'hui, il est inopportun, dans les conditions actuelles, de lancer une initiative populaire en faveur du rétablissement des subventions fédérales.

L'introduction de la péréquation des loyers a donné lieu à des débats au cours desquels des avis divergents ont été exprimés. Plusieurs de nos collègues ont estimé que la péréquation des loyers aurait dû être proposée il y a quelques années déjà et que l'on a ainsi laissé passer le moment favorable sans intervenir. D'autres membres du comité ont relevé, avec raison, que l'impôt sur le chiffre d'affaires grève la construction des logements, que la Confédération encaisse à ce titre, chaque année, plusieurs dizaines de millions de francs, alors qu'elle ne fait plus rien pour mettre fin à la crise dans ce domaine. Quelques cantons et surtout plusieurs grandes villes sont aujourd'hui seuls à soutenir les efforts en faveur de la construction de nouveaux logements.

Une intervention à brève échéance est indispensable. La forme qui a le plus de chance de réussir et qui doit être efficace, c'est l'octroi, par les pouvoirs publics, de prêts à bas intérêts ou la garantie d'emprunts en premier et surtout en second rang. Le sacrifice est d'autant plus supportable pour les pouvoirs publics du fait que ces derniers peuvent obtenir de l'A. V. S. des prêts d'argent à taux avantageux. Les garanties d'intérêts par la Confédération, les cantons et les communes ne représentent pratiquement pas de sacrifice. Elles ont l'avantage de limiter la charge des sociétés de construction au même titre que des subventions à fonds perdus.

C'est d'ailleurs l'une des solutions à laquelle s'est arrêtée la Commission extra-parlementaire désignée, sur notre demande, par le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud, pour examiner la situation du marché du logement. M. Richard, chef de service au Département A. I. C. nous dira dans quelques instants de quelle manière cette

solution peut être appliquée avec le maximum de chance de succès.

La Section romande de l'U. S. A. L. a pris la tête de l'*opposition à l'arrêté fédéral pour la construction d'abris antiaériens*. Nous avons jugé que cet arrêté était inéquitable, car il mettait à la charge des locataires la plus grande partie du coût de construction des abris. Notre fonds spécial a été mis sérieusement à contribution pour l'organisation de la campagne. Son solde actif est tombé de 3087 fr. 80 à 398 fr. 30 ; mais le résultat de la votation a dépassé les prévisions les plus optimistes.

Lors de la votation sur le *contrôle des prix*, l'U. S. A. L. a été par contre tout naturellement du côté des partisans du maintien du contrôle. Le succès de la votation a été complet.

La décision de l'autorité fédérale de relâcher le contrôle des prix et de prévoir même de nouvelles augmentations du coût des logements soulève pas mal de protestations. Il est fort possible que nous ayons devant nous une nouvelle campagne en perspective.

Au cours de l'exercice précédent nous avions enregistré 9 nouvelles adhésions et aucune démission. Il y a, dans le domaine des membres, un effort à renouveler.

Le comité a eu le chagrin de voir disparaître notre représentant du canton de Fribourg, M. Lateltin, architecte cantonal, décédé après une longue maladie. M. Lateltin a été pour l'U. S. A. L. un membre fidèle et précieux par sa compétence dans tous les domaines en rapport avec le logement. Nous adressons un dernier hommage à la mémoire du disparu.

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport de l'activité du comité de la Section romande de l'U. S. A. L. durant l'exercice qui prend fin aujourd'hui.

Lausanne, le 15 mai 1953.

Le président
de la Section romande de l'U. S. A. L.
A. Maret.

LES RÉALISATIONS DE M. LE CORBUSIER AUX INDES (Suite et fin)

Le budget.

b) Le budget de la construction de la ville a été établi par les services de l'administrateur et de l'ingénieur en chef d'une manière impeccable. Il constitue un énorme volume polycopié contenant l'explication de la totalité des dépenses à engager, par conséquent des éléments à construire. Chaque élément, rue, palais ou maison, exprime un programme rigoureux, détaillé, pièce par pièce, avec les dimensions exactes requises pour chaque cas et l'application de divers prix à coefficients différents.

Ainsi, la capitale a-t-elle été « pensée » totalement par ses promoteurs.

Le Parlement a voté.

Puis l'acte de confiance s'est produit.

On a désigné le consultant général et les trois architectes dirigeant les ateliers sur place. Ce sont les seuls étrangers de l'entreprise.

Une école moderne d'architecture.

L'entreprise est considérée par le gouvernement comme devant être l'école d'architecture moderne des Indes. Ecole « sur le tas », à pied d'œuvre, en pleine

réalité. L'admission des dessinateurs, architectes ou ingénieurs est entre les mains des trois architectes principaux ou de l'ingénieur en chef.

Le résultat après une année et demie de mise en pratique : toute la ville est en chantier. Une véritable ferveur anime cette jeunesse groupée autour d'une entreprise placée sous les signes les plus élevés possibles : efficacité et beauté, création et imagination.

Répartition des tâches.

Le Corbusier est responsable des palais. On lui remet à chaque fois le programme extrait du volume polycopié du budget. Il fait son avant-projet. L'administrateur, M. Thapar, et l'ingénieur en chef, M. Varma, sont les premiers juges, puis viennent quelques délégués des ministères ou des commissions intéressées. On ne discute qu'une chose : la réponse aux données du programme et le respect absolu du prix, à une roupie près ! S'il a satisfait à ces exigences, Le Corbusier est laissé entièrement libre de son architecture, de ses procédés de construction, de son esthétique.

Les trois architectes principaux font les plans des